

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1924

Rapport de la Commission des Affaires Étrangères, chargée d'examiner le Projet du Loi approuvant le mandat conféré à la Belgique sur le territoire du Ruanda-Urundi.

(Voir les n^{os} 194, 404 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 25 juillet 1924.)

Présents : MM. LE JEUNE, président ; le marquis IMPERIALI,
WITTEMANS et SPEYER, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

A l'occasion de l'examen du Projet de Loi approuvant le mandat conféré à la Belgique sur le territoire du Ruanda-Urundi, votre Commission aurait vivement désiré pouvoir étudier avec le soin qu'ils méritent les nombreux et importants problèmes que soulève l'acceptation par notre pays des devoirs internationaux découlant de l'application de cette création toute nouvelle du droit des gens.

Malheureusement, le temps a fait défaut, car le Gouvernement (représenté en la circonstance par M. le Ministre des Colonies) a demandé avec insistance à votre Commission de déposer son rapport avant la séparation imminente du Sénat, bien que le Projet ait été voté par la Chambre il y a quatre jours seulement.

A l'appui de sa demande d'urgence, M. le Ministre des Colonies a fait valoir les considérations suivantes :

Il importe au plus haut point d'accorder immédiatement la consécration législative au régime établi par la Convention, afin de permettre au Gouvernement de préparer sans retard le statut définitif et la mise en valeur économique des territoires confiés à notre gestion.

M. le Ministre des Colonies a ajouté que si la discussion du présent projet risquait d'être quelque peu écourtée, le Sénat aurait par contre l'occasion d'examiner la question sous tous ses aspects et avec tous les développements qu'elle comporte, lors du dépôt (très prochain d'ailleurs) du projet de loi organisant l'administration des territoires sous mandat belge.

Déterminée par ces arguments, votre Commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose d'adopter le Projet.

Le Rapporteur,
H. SPEYER.

Le Président,
ALBERT LE JEUNE.